



Sections
de
Haute-Garonne



Motion au CSAL de la DRFiP 31 du 07/03/2024 au conseil départemental de la Haute-Garonne

Sans information préalable de notre direction nous avons pris connaissance de la mise en place d'une convention de partenariat entre la DRFiP 31 et le conseil départemental de la Haute-Garonne.

Ce document évoque divers dispositifs d'informations à mettre en œuvre sur les missions de la DGFIP avec la collectivité ainsi que la mise en place d'une présence d'agent·e·s de la DRFiP dans les maisons départementales de proximité du conseil départemental 31.

Le service public au plus près des populations est une nécessité absolue, tant son maintien que sa consolidation, d'autant plus dans la crise démocratique profonde actuelle. L'intérêt général nécessite effectivement une présence concrète, loin des idéologies ultra-libérales qui, depuis si longtemps et plus particulièrement ces dernières années, n'ont de cesse de s'attaquer aux agent·e·s publics et se traduisent par un abandon massif des territoires.

Nous sommes donc stupéfaits de lire en introduction de cette convention de partenariat que : « *Le nouveau réseau de proximité (NRP) qui a été mis en place par la DGFIP vise à renforcer sa présence dans les territoires en augmentant significativement les points d'accueil pour les usagers particuliers, afin qu'ils puissent réaliser toutes leurs démarches en limitant leurs déplacements.* »

Nous nous souvenons des expressions des collectivités : communes, communautés de communes sur tous les territoires de la Haute-Garonne ainsi que du conseil départemental 31 et de la présidente de la région Occitanie pour combattre ce même NRP à nos côtés.

Pour rappel, en date du 15/10/2019 le conseil départemental de la Haute-Garonne a voté une interpellation intitulée « *On ne laisse pas filer un Trésor Public* » qui évoquait : « *Au prétexte de réorganisation du réseau des finances publiques, l'État s'apprête à supprimer plus de seize trésoreries dans notre département. Cela se traduira forcément par des suppressions d'emplois et par la disparition progressive des services publics de nos territoires. Cela aggravera d'autant plus une fracture territoriale déjà sensible sur nos territoires ruraux. Nos concitoyennes et concitoyens ont besoin de contact humain et de proximité. Au-delà, le percepteur est un partenaire, un conseil pour les mairies les communautés de communes en termes de gestion des budgets, des régies, etc. Élu·e·s attaché·e·s à la défense des territoires, nous estimons nécessaires de maintenir sur chacun d'entre eux une présence de l'État et du service public, patrimoine de ceux qui n'en ont pas ! Il ne saurait y avoir en France de territoire de seconde zone ! Nous demandons donc à M. le Président de la République de revenir sur ce projet et de maintenir les services fiscaux et leurs agents sur nos territoires.* »

Nous souhaitons rappeler ces propos justes des élu·e·s du conseil départemental quand a débutée la mise en place du nouveau réseau de proximité (NRP) en 2019. Nous nous souvenons de l'importance de ce soutien quand, avec les personnels nous menions « la bataille » de l'intérêt général pour le service public et les populations. À elles et eux de s'en souvenir également.

Ce « NRP », évoqué si positivement en introduction d'un document de partenariat avec le CD 31, n'est, dans les faits, qu'un massacre qui aura supprimé les diverses trésoreries présentes sur nos territoires. Il n'a permis que d'éloigner ces services publics de première importance des collectivités et des contribuables et aura été, également, l'occasion d'une restriction majeure des horaires d'accueils des services de la DGFIP (avec fermetures les après-midi, mise en place de l'obligation d'accueil sur rendez-vous et mise en œuvre du tout internet).

Nous souhaitons rappeler cette réalité, ainsi que les propos tenus jadis, pour que chacun·e prenne conscience de l'importance des mots.

Pour rappel, ce sont **462 emplois** qui ont été **supprimés à la DRFiP 31** depuis 2009, dans un département dont la population et les activités ne cessent d'augmenter. Ces emplois supprimés manquent aujourd'hui pour assurer nos missions auprès des usagers et des collectivités.

Aussi ces absences d'emplois d'agent·e·s de la DGFIP au plus près du terrain, comme l'absence d'autres agents publics (CAF, France Travail, Sécurité Sociale, CARSAT...) sont autant de situations d'éloignement dont le gouvernement reporte le poids sur les seules collectivités locales.

Dès lors, nous invitons les élu·e·s locaux à défendre le service public et ne pas cautionner par les termes exprimés et signés, l'inverse de ce qu'ils/elles souhaitent défendre et ont défendu.

Nous, représentant·e·s des agent·e·s des Finances publiques, invitons le conseil départemental à refuser le remplacement de notre administration par des ersatz de services publics d'affichage, comme nous l'avons demandé à notre direction régionale.